

ORGANISATION DES SECOURS EN CAS D'ABSENCE DE SECOURISTE DANS L'ENTREPRISE

1 – PROTEGER

- Supprimer, sans s'exposer soi-même, le risque persistant qui menace la victime et/ou les autres pour éviter le sur accident : couper le courant, arrêter la machine, etc.
- Baliser la zone dangereuse.

2 – ALERTER

- Appeler ou faire appeler les secours adaptés :
SAMU : 15 ou 112 depuis un portable POMPIERS : 18
en précisant :
 - L'adresse exacte du lieu de l'accident et le n° de téléphone
 - Les circonstances de l'accident ou du malaise
 - L'état et le nombre de victimes (saignent-elles ? parlent-elles ? respirent-elles ?)

3 – NE JAMAIS RACCROCHER LE TELEPHONE LE PREMIER

- Suivre les instructions du médecin régulateur
- Envoyer une personne à l'entrée de l'entreprise pour accueillir les secours.
- Suivre le protocole prévu dans l'entreprise pour le transport des blessés